



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E192505

VALABLE JUSQU'AU 01/10/2027

ÉDITÉ LE

17/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/11/1954

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 06/01/2024  
20 000

Raison sociale : AGPG

22 RUE CHATEAUBRIAND  
38100 GRENOBLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE 054501671 RCS GRENOB

Siret : 054 501 671 00041

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 81 00326

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 320.260108

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 320.260108

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 04 76 22 84 84

Portable : 0684175925

Fax :

Site Internet : www.agpg-france.com

E-mail : contact@agpg-france.com

Responsabilité légale :  
TARRICONE-BALZAN FREDERIC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                           | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5911 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)   | 02/10/2025           |
| 5912 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée) | 02/10/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                          | Date d'attribution |
|-------------------------------------|--------------------|
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 02/10/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.